

Les 120 Heures des Carpates – EnduRoMania 2018

Règlement particulier

1) En juillet et août 2018, la Fondation EnduRoMania, avec le soutien de son correspondant français Jean-Christian Tirat, organise à Brebu Nou / Wietdenthal et plus généralement dans la région roumaine du Banat, 2 enduro-rallyes intitulés *120 Heures des Carpates – EnduRoMania*. Ces épreuves inscrites au calendrier de la Fédération Roumaine de Motocyclisme ont pour but de faire connaître la région roumaine du Banat et le concept EnduRoMania aux français pratiquant les sports et loisirs tout-terrain motorisés.

2) Les *120 Heures des Carpates – EnduRoMania* débutent le dimanche par les vérifications administratives et techniques suivies le soir d'une cérémonie de bienvenue. L'épreuve se termine le vendredi 16h suivie le soir par la remise des prix. **Le temps de roulage effectif étant d'environ 100 h.**

3) Du lundi 9h au vendredi 16h les participants pointeront aux Check Points (CP) dont la valeur de points dépend de leur difficulté d'accès. Environ 80 CP répartis dans un rayon 70 km autour du camp de base de Brebu Nou sont matérialisés sur le terrain par un pictogramme spécifique. Leurs coordonnées figurent sur les cartes numériques de l'organisation téléchargeables sur tous types de GPS de randonnée. Les itinéraires se décident en concertation avec l'organisation en fonction du niveau des participants, des machines qu'ils pilotent et de ce qu'ils souhaitent vivre. Mémorisés sur les GPS, ces itinéraires sont seuls juges des CP auxquels les participants ont effectivement pointé.

4) Des points bonus peuvent être attribués. Ainsi, le précieux bonus « Découverte » récompense les équipes ayant ouvert un tracé encore ignoré et intéressant. Le bonus « Environnement » attribué à qui signale des dommages environnementaux. Le bonus « Duo » pour les Trails avec passagers. Le bonus « Cylindrée » attribué aux petites cylindrées (50, 80 et 125 cm³) le bonus « Vintage » pour les machines de 15 ans et plus et le bonus « Papy » pour les pilotes de plus de 60 ans. Porter assistance à d'autres équipes est aussi récompensé.

5) Les participants doivent être obligatoirement titulaires du permis de conduire le véhicule qu'ils pilotent. Ce véhicule devra obligatoirement être assuré et les participants couverts pour la pratique de sports à risques à l'étranger, garanti par leur assurance responsabilité civile.

6) Les pilotes moto, quad et SSV seront obligatoirement équipés de leur matériel de protection personnel (casque, lunettes, gants, bottes, coudières, genouillères et plastron pare-pierres pour les motards)

7) Chaque participant devra obligatoirement être équipé d'un Smartphone et d'un GPS étanche type Garmin de randonnée en bon état de fonctionnement.

8) Les participants s'engagent à respecter la législation roumaine et l'environnement, à ne circuler que sur voies ouvertes à la circulation : routes asphaltées, pistes, chemins et sentiers d'exploitation agro-forestiers.

9) Le hors-piste, notamment sur prairie, est interdit. La vignette de l'épreuve et les accréditations ouvrent cependant un droit d'accès à certaines voies situées en zones agro-forestières, de chantiers, de servitude normalement interdites au public. Chaque pilote devra par conséquent apposer sa vignette de façon visible sur son véhicule et disposer en permanence des accréditations. Des contrôles de la police ou de l'office des forêts sont possibles.

10) La conduite de nuit hors routes asphaltées est vivement déconseillée sans dispositif d'éclairage approprié et l'accord préalable de l'organisation.

11) Les roues arrière sont interdites en agglomération, villes comme villages.

12) Conformément à la réglementation roumaine, tolérance zéro gramme d'alcool dans le sang dès lors que l'on est au volant ou au guidon.

13) Une attention toute particulière sera portée au respect de la nature et de ses usagers. Ralentir, voir couper son moteur en présence de troupeaux ou d'attelages hippomobiles est un comportement de respect élémentaire. Tout agissement contraire à ces principes peut donner lieu à une exclusion immédiate sans remboursement.

14) Les participants admettent que la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM), la Fédération Roumaine de Motocyclisme (FRM), la Fondation EnduRoMania et son correspondant français Jean-Christian Tirat ne seraient être tenus pour responsables en cas de dommage physique ou matériel sur eux-mêmes ou sur Autrui, dommages causés par eux-mêmes ou par Autrui et/ou par ou sur leur véhicule et autres biens ; que ces dommages soient la cause d'accident, de vol, d'incendie, d'événement climatique ou de tout autre aléa.

15) Les participants déclarent en outre être personnellement responsables de tout dommage qu'ils causeraient à Autrui ou à leurs biens dans le cadre des *120 Heures des Carpates – EnduRoMania*, ou d'un *EnduRoMania Classic*, notamment si le sinistre était causé par une infraction à la réglementation routière ou au règlement particulier à l'épreuve.

16) Les participants sont réputés avoir lu et accepté sans réserves les termes et conditions du présent règlement, qui devra être daté et signé au plus tard lors des formalités administratives du jour 1.

Je soussigné (nom, prénom).....

Certifie avoir pris connaissance du règlement particulier aux *120 Heures des Carpates – EnduRoMania* et aux *EnduRoMania Classic*, l'approuver sans réserve et m'engage à le respecter en tous points.

Date et signature précédées de la mention *Lu et approuvé* :

A retourner signé avec le formulaire d'inscription